



Munich Personal RePEc Archive

Strategy of industrialization giving by an special economic area : the case of the timber sector in Cameroon

Kuikeu, Oscar

21 March 2022

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/112494/>
MPRA Paper No. 112494, posted 23 Mar 2022 12:08 UTC

Les enjeux d'une zone économique spéciale pour l'industrialisation de la filière bois au Cameroun

Résumé. *Malgré la littérature standard sur les voies d'industrialisation il semble que les stratégies d'industrialisation sont adaptées au contexte local. Ainsi une économie comme le Cameroun où une bonne partie de l'activité de rente c'est-à-dire l'activité à être industrialisée provient de sa position convenable comme constituante du bassin du Congo les Autorités décident de la création d'une zone économique spéciale dans la filière bois. Est-ce alors à dire que cette création est un gage de succès pour l'industrialisation attendu de la dite filière bois ? Autrement dit, quels sont les conditions de succès d'une telle initiative ? Telles sont les questions auxquelles nous tentons de répondre, ici. D'une manière générale, conformément aux Résultats Obtenus il semble que l'objectif d'accroissement du chiffre d'Affaires (CA) comme un objectif viable d'industrialisation nous permet d'identifier lesquels des facteurs permettent sa valorisation.*

Mots-clés: *chiffre d'affaires, zone économique spéciale*
Codes Jel : *C31 O47*

Abstract. *The increasing of sells is among the priority best for an industrialization process. To this fact in an country like Cameroon where the rent economy those who want to be industrialize coming from his place into the Congo basin the authorities have take the decision to create an special economic area. Is this means that it's a condition of success in the industrialization process? In other words, what are the factors who play favorably in the relevance in this kind of area? These are the main questions where are trying to answer, here. Globally speaking considering the Results its appear that some traditional factors who play for any kind of industrialization process are prerequisite for the relevance of this kind of area.*

Keywords : *sells, special economic area*
Jel Classification Codes : *C31 O47*

1. Introduction

Avec la caractéristique que la filière bois se retrouve dans tous les trois secteurs de l'activité économique (primaire avec l'exploitation forestière, secondaire avec la transformation du bois, tertiaire avec le transport et la commercialisation), celle-ci présente ainsi un caractère dual (Bayol et al. 2012, Lescuyer et al. 2012). En raison de ce caractère dual du secteur de la filière bois, avec la possibilité offerte, en amont du sciage et du traitement du bois (bois débités, bois déroulés, bois de chauffage, charbon de bois, fibre, laines et farines de bois, autres produits dérivés), en aval, des activités de transformation avancée du bois telles que la fabrication des meubles, l'artisanat du bois, la fabrication de papier ou de carton, de placages, contreplaqués, le Cameroun a lancé depuis les années 1990 la réforme du secteur forêt-bois avec pour objectif de mettre en place la gestion durable des forêts et développer un secteur industriel performant. Ce qui a vu le jour de la constitution d'une zone économique spéciale de la filière bois dans l'une des zones les plus importantes du Bassin du Congo au regard de son massif forestier, à savoir Bertoua dans la région de l'Est Cameroun.

Si on définit l'industrialisation comme l'achèvement de la dépendance à l'égard des produits non transformés issus des richesses du sol et du sous-sol d'une nation on conçoit aisément que la constitution d'une zone économique spéciale de la filière bois au Cameroun constitue une stratégie d'industrialisation de la nation. En effet, de par sa situation géographique dans le Bassin du Congo, la constitution d'une zone économique spéciale de la filière bois au Cameroun contribuera ainsi à la transformation d'une part non négligeable des ressources et richesses du sol camerounais comme en témoigne d'ailleurs l'importance de son massif forestier. Déjà selon l'Ins (2019) le secteur de la transformation des richesses de la filière bois au Cameroun souffre d'un certain nombre de maux et faiblesses. On peut citer premièrement le caractère illégal d'un certain nombre de ces activités de transformation. En effet, la faiblesse du cadre légal et réglementaire actuel de la gestion de la forêt et du bois au Cameroun qui est essentiellement concentré sur les activités industrielles au détriment des petites exploitations encourage l'illégalité¹ de ces derniers et cause la surexploitation des ressources ligneuses par les exploitants informels. Ce qui est atténué par Les contrôles effectués par l'administration des eaux et des forêts ont permis de réduire les activités illégales de transformation du bois d'origine frauduleuse. Un cas flagrant d'illégalité est celui de l'activité de production du sciage artisanal extrapolé par le fait que l'accès au bois légale reste une contrainte majeure tout comme la centralisation des délivrances de permis tout comme les lourdes procédures. En outre, on peut citer le fait que la décision du Gouvernement interdisant l'exportation de bois en grumes a du mal à être appliquée jusqu'ici par les opérateurs de la filière forêt-bois.

De manière plus générale avec pour objectif de transformer les produits issus du massif forestier camerounais la constitution d'une zone économique spéciale de la filière bois au Cameroun correspond à une stratégie import-substitution en considération des stratégies nationales d'industrialisation offertes à la nation. En effet, nous savons qu'en Afrique les importations sont plutôt inélastiques au prix puisqu'ils constituent des inputs pour les productions réalisées à l'échelle nationale. La filière bois n'échappe pas à cette dynamique car comme nous le souligne le rapport de l'Ins (2019) il n'existe pas sur le territoire d'industrie de pâte à papier (et autres produits) indispensable à la fabrication de papier (papier format, cahier scolaire, bloc note, registre, papier hygiénique, cartons, articles en carton, autres produits) alors que le papier constitue un intrant non négligeable des filières de production nationale. Comme la matière première essentielle pour cette activité est la pâte à papier, qui n'est pas produite localement les entreprises importatrices de ce produit le font pour leur consommation propre. De ce

¹ Les activités illégales sont celles commises en infraction avec les lois et réglementations en vigueur.

fait, selon l'Ins (2019) un minimum d'organisation et de formalité sont requises alors pour s'y lancer. A preuve, selon l'Ins (2019), d'une part pour cette branche d'activité seul le secteur formel est analysé, d'autre part la fabrication de papier, carton, et d'articles en papier ne représentent que 22,2% de la filière bois contre 42,1% pour la fabrication des meubles, et seulement 1% pour la production de contre-plaqué et panneaux, ainsi que Fabrication de feuilles de placage. Ce qui justifie de la position favorable de la filière bois en tant que place ou activité pour l'industrialisation de la nation à partir de la stratégie d'import-substitution. Selon l'Ins (2019). En effet, Cette stratégie constitue en outre la principale retenue par le gouvernement camerounais pour impulser son tissu industriel tel que souligné par la Stratégie Nationale pour le Développement SND30.

Pour conclure on peut dire que comme toute autre activité une contrainte majeure pèsera sur la marche de cette zone économique spéciale de la filière bois. Il s'agit de la toute nouvelle maladie à Coronavirus qui a été déclenchée en 2019 et sévit jusqu'à l'heure actuelle depuis 03 ans. En effet, nous savons que les activités de la filière bois sont l'une des plus utilisatrices d'infrastructure de transport avec le besoin d'acheminer le produit d'un point à un autre ainsi que de commercialisation du produit. Si l'exploitation forestière avec la nécessité de transport des grumes constitue une illustration intéressante ce besoin est si important que selon l'Ins (2019) les principales grandes entreprises exportatrices organisent elles-mêmes le transport et l'acheminement de leur produit. Cependant l'une des mesures barrières à la propagation du tout nouveau coronavirus a porté au départ sur la fermeture des frontières et à présent sur un contrôle strict au niveau des frontières. Ce qui constituera un manque à gagner pour des entreprises comme celles de la filière bois intensives en usage de l'infrastructure de transport. On peut par exemple citer le préjudice causé par l'allongement des durées au passage des frontières nationales qu'elles soient internes ou externes.

Ainsi la zone économique spéciale a pour atout majeur d'intensifier la transformation des produits issues de l'exploitation forestière. A cet effet, l'objectif de cette étude est de présenter les principales caractéristiques de la filière bois capables d'assurer le succès de la zone économique spéciale. Il sera organisé ainsi qu'il suit : à la prochaine section (section 2) nous dégagerons les enjeux de la zone économique spéciale, à section 3 nous présenterons alors le modèle économétrique, puis en guise de conclusion (section 4) nous présenterons alors une synthèse des principaux résultats obtenus.

2. Les enjeux de la zone économique spéciale

Nous présenterons les enjeux de la zone économique spéciale sous l'aspect de l'industrialisation conforme aux objectifs de ladite zone puisqu'elle implique une part plus importante des produits transformés dans les exportations. A cet effet, nous emploierons les données d'enquête du recensement général des entreprises produit par l'Ins ; voir tableau 1 ci-dessous pour une vue descriptive des données. Cette base caractérise les firmes sous principalement trois angles, la production (le Chiffre d'Affaires et la branche d'activité, l'exportation), la taille de l'Unité (effectif des employés) et la fiscalité (la fonction juridique). A ce point nous limiterons l'analyse à l'analyse des données par les tableaux de contingence avant de présenter à la section suivante le modèle économétrique.

Tableau 1 : caractéristiques de la filière bois

Variables	Codage
Tranche du Chiffre d'Affaires	-1 Moins de 15 millions -2 15 millions à 50 millions -3 50 millions à 100 millions -4 100 millions à 250 millions -5 250 millions à 1 milliard -6 1 milliard à 3 milliard -7 3 milliard et plus
Effectif	-1 1 à 5 personnes -2 6 à 10 personnes -3 11 à 20 personnes -4 21 à 100 personnes -5 plus de 100 personnes
La fonction juridique	-1 entreprise individuelle -2 entreprise privée (SUARL) -3 société anonyme à responsabilité limitée (SARL) -4 société anonyme (SA)
Branche	-1 primaire -2 secondaire
Exportation	-0 n'exporte pas -1 exporte

Premièrement pour avoir idée de l'importance de l'industrialisation au sein de la filière bois nous allons comparer en effectif les firmes exportatrices du secteur de l'industrie à celles du secteur primaire. Le tableau de contingence ci-dessous permet d'avoir une vue des données en ce qui concerne le croisement des variables exportation et branche :

Tableau 2 : tableau de contingence de Exportateur (lignes) vs branche (colonnes)

	[1]	[2]	TOTAL
[0]	106	252	358
[1]	50	41	91
TOTAL	156	293	449

Comme nous le renseigne le tableau de contingence 2 ci-dessus le nombre de firmes exportatrices de l'industrie bois est peu important comparativement aux firmes non exportatrices, respectivement 91 contre 358. En outre, parmi les firmes exportatrices la majorité d'entre elles appartiennent au secteur primaire. Pour accentuer l'analyse à l'idée de savoir si la branche d'activité compte à l'activité d'exportation nous avons conduit le test d'indépendance du chi deux de Pearson. La valeur calculée de la statistique est de 20,5428 avec une valeur critique de 0,00. Ce qui conduit alors à rejeter l'hypothèse nulle d'indépendance entre les deux statistiques.

Ensuite, l'on cherche à introduire de la relativité comparativement au tableau précédent en introduisant la valeur des ventes dans l'analyse, soit le tableau croisé ci-dessous entre les exportations et la tranche du chiffre d'affaires.

Tableau 3 : tableau de contingence de Exportateur (lignes) vs TrancheCA (colonnes)

	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	TOTAL
[0]	221	48	32	25	23	6	3	358
[1]	6	3	10	6	23	14	29	91
TOTAL	227	51	42	31	46	20	32	449

Comme il apparaît du tableau 3 ci-dessus la majorité des firmes non exportatrices ont un chiffre d'Affaires peu important à moins de 15 millions alors que parmi les firmes exportatrices la majorité de celles-ci possèdent un chiffre d'affaires élevé de plus de 3 milliards et plus. Constat qui permet de relativiser sur l'effectif des firmes exportatrices relativement peu important que celui des firmes non exportatrices. Dans l'idée que l'exportation permet de s'accaparer des parts de marché à l'étranger il devient intéressant de s'interroger sur l'incidence du chiffre d'Affaire à l'activité d'exportation. La valeur calculée du chi deux de Pearson conduit à une valeur de 204,301 avec une valeur critique de 0,00 ce qui conduit alors à rejeter l'hypothèse nulle d'indépendance.

Ensuite nous poursuivons l'analyse avec l'observation de l'activité d'exportation selon la taille de l'Unité de production, soit alors le tableau de contingence entre les exportations et la tranche des effectifs du personnel.

Tableau 4 : tableau de contingence de Exportateur (lignes) vs Trancheeff (colonnes)

	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	TOTAL
[0]	291	27	13	18	9	358
[1]	30	3	11	21	26	91
TOTAL	321	30	24	39	35	449

Comme nous le renseigne le tableau 4 ci-dessus la majorité des firmes non exportatrices sont des TPE avec un effectif du personnel compris entre 1 à 5 personnes et il en est de même pour les firmes exportatrices. Ce qui peut amener à se questionner si la taille de l'entreprise compte à l'activité d'exportation. A cet effet, nous avons conduit le test d'indépendance du chi deux de pearson. La valeur calculée de la statistique est de 125,771 avec une valeur critique de 0,00. Ce qui conduit alors à rejeter l'hypothèse nulle d'indépendance entre les deux caractères.

Enfin nous clôturons l'analyse avec la mise en perspective de l'activité d'exportation avec la fiscalité telle que donnée par la fonction juridique de l'entreprise, soit le tableau de contingence suivant entre les exportations et la fonction juridique de l'entreprise.

Tableau 5 : tableau de contingence de Exportateur (lignes) vs FJUR (colonnes)

	[1]	[2]	[3]	[4]	TOTAL
[0]	186	3	149	20	358
[1]	6	2	63	20	91
TOTAL	192	5	212	40	449

Conformément au résultat obtenu la plupart des firmes non exportatrices sont des entreprises individuelles alors que pour les firmes exportatrices la majorité sont des SARL. En raison de ce contraste dans l'analyse il convient d'examiner si la fiscalité de la firme compte pour son activité d'exportation. La valeur calculée du test de chi deux Pearson conduit à une valeur de 69,7168 et une valeur critique de 0,00 ce qui conduit alors à rejeter l'hypothèse nulle d'indépendance entre les deux caractères.

3. Le Modèle économétrique

Comme l'objectif de l'étude est d'identifier les caractéristiques de l'industrie du bois capables d'atteindre les objectifs de la zone économique spéciale nous retiendrons alors comme variable dépendante le chiffre d'Affaires puisque la zone devrait normalement conduire à plus de parts de marché et de ventes pour les entreprises en raison de l'allongement des chaînes de valeur que permet une transformation importante des produits issus de l'exploitation forestière :

Tableau 6 : déterminants du chiffre d'affaires

	Probit Ordonné	Logit Ordonné
Exportation	1,21 (0,17)*	2,15 (0,32)*
Effectif	0,63 (0,05)*	1,12 (0,11)*
Branche	-0,29 (0,13)**	-0,52 (0,23)**
Fjur	0,47 (0,06)*	0,77 (0,11)*
Statistiques de l'équation		
Test du chi deux(2) de l'hypothèse nulle de normalité des résidus ²	0,19 (0,91)	

Notes : l'hypothèse nulle est rejetée au seuil de 1% (5%, 10%). (.) écart-type. (.) p value. Fjur = fonction juridique.

4. Conclusion

Conformément aux résultats ainsi obtenus la mise en place d'une zone économique spéciale est un stimulateur des parts de marché des firmes puisque comme elle implique une augmentation du volume des exportations que permet la transformation accrue des produits issus de l'exploitation forestière. Outre la constitution de la zone économique spéciale plusieurs caractéristiques de la filière bois agissent aussi en faveur du chiffre d'Affaires en dehors de la branche d'activité qui révèle qu'un stade peu avancé de transformation des produits ne stimule pas les parts de marchés de la firme alors que l'objectif de la zone économique spéciale est de pourvoir à la transformation des produits. Ceci amène à s'interroger alors sur les politiques d'industrialisation ainsi adoptées. Puisqu'elles ne garantissent pas que la transformation issue de l'exploitation forestière pourvoira au chiffre d'Affaires des firmes. Une voie alternative d'explication sur cet effet de la Branche d'activité sur la tranche du

² Il s'agit d'un test de moment conditionnel construit dans l'esprit de Chesher et Irish (1987).

chiffre d'affaires repose sur la mesure retenue de la Branche d'activité, en effet elle ne tient pas compte du secteur tertiaire celui des services alors qu'une part importante de l'activité forestière consiste au transport des marchandises malheureusement omise sur les données d'enquête de la filière bois au Cameroun (Ins 2019).

5. Références

Bayol N., Demarquez B., Carlos de Wasseige, Eba'a Atyi R., Fisher J.-F., Nasi R., Pasquier A., Rossi X., Steil M., Vivien C. (2012) « La gestion des forêts et la filière bois en Afrique centrale », in Wasseige C., de Marc-ken P., Bayol N., Hiol Hiol F., Mayaux Ph., Desclée B., Nasi R., Billand A., Defourny P., Eba'a R. (eds.), *Les forêts du bassin du Congo - État des forêts 2010*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, p. 43-61.

Chesher A. et Irish M. (1987) "Residual analysis in the grouped and censored normal linear Model", *Journal of Econometrics*, vol. 34, p. 33–61.

Institut national de la statistique (2019) « Les entreprises de la filière bois au Cameroun », *Enquête Annuelle dans les Entreprises* (EAE 2019), 71 p.

Lescuyer G., Cerutti P.O., Essiane Mendoula E., Eba'a Atyi R., Nasi R. (2012) « Évaluation du secteur du sciage artisanal dans le bassin du Congo », in Wasseige C., de Marc-ken P., Bayol N., Hiol Hiol F., Mayaux Ph., Desclée B., Nasi R., Billand A., Defourny P., Eba'a R. (eds.), *Les forêts du bassin du Congo - État des forêts 2010*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, p. 97-107.